

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 29 juin 2021

2021/064

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Ingrid BOUTARFA

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE), Bruno CAZERES (procuration pour Jean-Christophe MADELAINE), Stéphanie MARQUEZ (procuration pour Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration pour Hélène FRANCES)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT FRANCE RELANCE
APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES
ELEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a présenté un projet dans le cadre du plan de relance / continuité pédagogique (appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires), dans l'objectif d'obtenir des subventions pour l'aider au financement de divers matériels informatiques et numériques pour l'école d'Ibos.

Par courrier du 21 juin 2021, le Directeur académique du numérique a confirmé que le dossier déposé par la commune est retenu.

Le montant total sollicité est de 28 960 € TTC.

Le montant maximum de la subvention est de 15 480 € TTC.

Une convention de financement est en cours d'élaboration par l'instruction pour permettre l'accompagnement de France Relance dans le cadre de l'achat des équipements informatiques et numériques nécessaires pour le fonctionnement de l'école.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le - 2 JUL. 2021
de la publication le - 2 JUL. 2021
IBOS, le - 2 JUL. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE